

AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ RÈGLEMENT 211-0623

Règlement établissant la tarification applicable à la vidange des boues de fosses septiques pour l'année 2023

Avis public, vous est donné par la directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Rosaire. QUE : le règlement numéro 211-0623 concernant la tarification des boues de fosses septiques, modifiant le règlement 209-0323 pour l'année 2023 a été adoptée le 12 juin 2023 lors de la séance régulière du Conseil.

Le règlement est déposé au bureau municipal, 208, rang 6, Saint-Rosaire, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance sur les heures d'ouverture ainsi que sur le site de la municipalité : www.strosaire.ca

DONNÉ à Saint-Rosaire, ce 13^e jour de juin 2023.



Julie Roberge
Directrice générale et greffière-trésorière